

Les subsides

Monsieur le Président, j'avais tant à dire . . .

M. le Président: Je dois rappeler le député à l'ordre, il dépasse largement la motion qui est présentement à l'étude devant la Chambre. Je l'invite à revenir au texte de la motion.

M. Maltais: Monsieur le Président, lorsqu'on parle de la question des impôts à ce temps-ci de l'année et après avoir fait du bureau de circonscription pendant les Fêtes et avoir reçu autant de gens mis à pied, je n'ai pu faire autrement que de relier toute la question de la perception de l'impôt aux gens qui, dans ma circonscription, sont évidemment mis en face d'une telle situation. Et ce que je voulais appeler, c'est qu'il serait irresponsable de ma part de ne pas parler du problème que vivent les gens de Manicouagan face à l'impôt alors que le débat porte effectivement sur la question de l'impôt.

On parle de mépris dans la motion, et je voulais simplement signaler qu'actuellement les fonctionnaires de Revenu Canada ne font preuve d'aucune forme de mépris à l'égard des gens de Manicouagan; même qu'il y a une semaine je recevais les trois fonctionnaires principaux du ministère du Revenu national du Canada en poste à Québec dans mon bureau de circonscription à Sept-Îles pour trouver, justement, des emplois pour les gens mis à pied.

Je tenais à le signaler, monsieur le Président, parce que j'aurais tellement de choses à dire de façon concrète et strictement factuelle sans simplement commencer à éclabousser tout le monde. Et ici, je voulais parler des gens de Schefferville, de Labrador City et de Wabush, pas seulement dans ma circonscription, monsieur le Président, parce que la circonscription de Labrador est aussi largement touchée, mais des gens de Sept-Îles, je tiens à le souligner. C'est parce que, de l'autre côté, on voulait faire un débat faussé à l'origine en prenant du cas par cas. Alors, monsieur le Président, je pense que je touchais littéralement le cœur de la motion en disant qu'il n'y avait pas de mépris de la part des employés de Revenu Canada à l'égard des gens qui ont des problèmes d'impôt et des gens que je rencontre régulièrement.

Pour continuer, monsieur le Président, j'aimerais signaler, avant de terminer mes remarques, compte tenu qu'il me reste à peu près trois minutes, qu'il serait peut-être intéressant qu'un débat élargi ait lieu sur la question de l'impôt au niveau des règles de calcul, parce qu'il est important que les citoyens se reconnaissent dans ce domaine-là. Et je pense que la proposition avancée ce matin par le ministre du Revenu national du Canada, le député de Charlesbourg, d'effectuer une analyse en profondeur sur les divers moyens utilisés dans son ministère pour la perception des impôts est une mesure qui sera très bien accueillie par tout le monde, et j'espère que l'on profitera aussi de l'occasion pour peut-être dépoussiérer un peu cette loi-là.

Je pense, monsieur le Président, que tout le monde reconnaît qu'il faut simplifier la loi de l'impôt, qu'il faut trouver des formules intéressantes pour que les gens puissent, de façon

adéquate, remplir eux-mêmes leur formulaire d'impôt et, comme on le dit, rendre à César ce qui est à César et à Dieu ce qui est à Dieu!

Monsieur le Président, cette réévaluation ne se fera pas, cependant, simplement en discutant de façon négative de la question de l'impôt. Je suis bien content de voir maintenant mon ami de Central Nova, et j'aimerais qu'il lise mes notes concernant les gens de Schefferville, de Sept-Îles, de Labrador City, de Wabush qui ont des problèmes d'impôt. Tantôt, j'aurai l'occasion d'aller jaser avec lui, mais je signalais, et ce pour la gouverne de mon ami de Baie-Comeau, que c'est très facile de ne pas faire de proposition lorsqu'on est chef de l'opposition. Mais j'aimerais que le chef de l'opposition soit un leader de propositions, et ce que j'ai déploré dans la motion présentée par le député de Wellington—Dufferin—Simcoe (M. Beatty) est le fait qu'il n'a rien présenté de concret, monsieur le Président, et j'espère que le chef de l'opposition va donner des directives à son caucus pour qu'à l'avenir, lorsqu'il soulève des points qui sont d'intérêt national, ce soit quand même non seulement une opposition, mais des propositions à apporter.

Je me souviens quand le chef de l'opposition, alors qu'il était président de la société Iron Ore, était venu me rencontrer ici à Ottawa, le député de Manicouagan. Ensemble, nous avons établi des propositions pour les gens de Schefferville, et tantôt, s'il veut poser des questions, il le pourra, monsieur le Président. Le chef de l'opposition actuel . . .

M. le vice-président: A l'ordre! Comme il est 17 h 45, il est de mon devoir, conformément aux dispositions de l'article 62(9) du Règlement, d'interrompre les délibérations et de mettre aux voix sur-le-champ toute question nécessaire pour disposer des travaux des subsides.

[Traduction]

Le vote porte donc sur la motion d'amendement. Plaît-il à la Chambre d'adopter ladite motion?

Des voix: D'accord.

Des voix: Non.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont en faveur de l'amendement veuillent bien dire oui.

Des voix: Oui.

M. le vice-président: Que tous ceux qui sont contre veuillent bien dire non.

Des voix: Non.

M. le vice-président: A mon avis les non l'emportent.

Et plus de cinq députés s'étant levés:

M. le vice-président: Convoquez les députés.

(L'amendement de M. Riis, mis aux voix, est rejeté.)